



Parc du Domaine Vert



GUIDE DU PARENT - CAMP PLEIN AIR
ÉDITION 2024

Équipe d'animation

Pour nous joindre:

10423, Montée Ste Marianne

Mirabel (Québec) J7J2B1

animation@domainevert.com

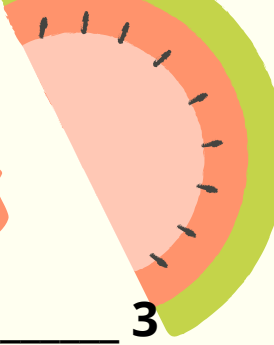
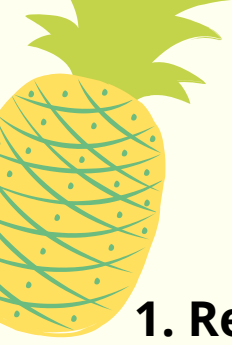


Table des matières

1. Renseignements utiles	3
1.1 Horaire du camp de jour	3
1.2 Code de vie	4
1.3 Problème de comportements et mesures disciplinaires	4
1.4 Les groupes	5
1.5 Boîte à lunch	6
1.6 Tenue vestimentaire	6
1.7 Service de garde	8
2. Activités	9
2.1 Les plateaux d'activités	9
2.2 Piscine	9
2.3 Parcours d'hébertisme aérien	10
2.4 Escalade	10
2.5 Activités en cas de pluie	10
3. Sécurité	11
3.1 Épipen	11
3.2 Administration et entreposage de médicaments	11
3.3 Objets personnels	11
3.4 Maladie	12
3.5 Urgence	12
3.6 Coordonnées	12
4. Renseignements utiles	12
4.1 Reçu d'impôt	12
4.2 Prévention des poux	13
4.3 Dates de paiement	13
4.4 Politique de remboursement	13



1. Renseignements utiles

L'organisation du camp de jour a entièrement été revisitée pour respecter les nouvelles normes de la santé publique et de l'A.C.Q. Veuillez prendre note que plusieurs protocoles ont été mis en place et que nous travaillons constamment pour rester à jour et offrir le meilleur été possible à vos enfants.

1.1 Horaire du camp de jour

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h. De plus, le service de garde est offert le matin de 7 h à 9 h et le soir de 16 h à 18 h.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16 h, il est obligatoire d'en informer les responsables de l'équipe d'animation la veille ou le matin même, ou composez le 514-977-7857.

Voici un exemple d'horaire que votre enfant pourrait avoir (Veuillez prendre note que les horaires varient en fonction des groupes d'âges)

7h-9h : Service de garde (accueil, prise des présences et prise en charge des enfants par les animateurs)

9h-9h15 : Les enfants rejoignent leur groupe respectif

9h15-10h15: Animation extérieure

10h15-10h30 : Collation

10h30-11h : Piscine

11h-12h : Animation extérieure

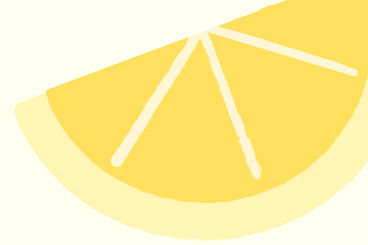
12h-13h : Dîner pique-nique

13h-15h45 : Animation extérieure

15h45-16h : Collation

16h- 18h : Retour sur la journée et départ





1.2 Code de vie du camp de jour

S.V.P. lire les règles qui suivent avec votre enfant avant le début du camp.

- Je respecte tous les camarades et tous les moniteurs
- Je respecte les règles de jeu
- Je reste avec mon groupe en tout temps
- Je respecte le matériel et les installations
- J'évite toute forme de violence et je règle mes différends
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence
- Je respecte les mesures de distanciation et d'hygiène (*voir les mesures plus bas*)


1.3 Problèmes de comportements et mesures disciplinaires

Advenant le cas où un enfant ne respecte pas les règles établies, qu'il présente des troubles de comportements nuisibles au bon fonctionnement ou à sa propre sécurité et celle du groupe, et que l'animateur, après avoir utilisé le système des trois (3) avertissements, n'est plus en mesure d'assurer un encadrement adéquatement, le Parc du Domaine Vert prescrit les mesures disciplinaires suivantes :

Étape 1 : Un responsable communiquera avec le parent par courriel en précisant le comportement de l'enfant et les mesures prises avec lui afin qu'il adopte une meilleure attitude au sein du groupe. Le parent devra faire un retour par courriel pour confirmer la réception du message.

Étape 2 : Si, malgré ces mesures, le comportement ne s'améliore pas, une expulsion sera appliquée par un des responsables de l'animation. Le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais, soit d'une (1) heure.

Les mesures disciplinaires sont plus sévères que les années précédentes puisque les normes de la santé publique doivent être mises en application de façon stricte pour assurer la sécurité de tous.



Voici, à titre d'exemple, certaines situations qui pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires :

- Violence
- Refus répétitifs de suivre les consignes
- Impolitesse répétée
- Objets interdits ou dangereux
- Bris de matériel intentionnel
- Conduite inacceptable & intolérable
- Fugue
- Langage vulgaire ou inacceptable
- Autres comportements dangereux

Note : un trouble de comportement grave mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans que les avertissements aient été donnés. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier.

En cas d'expulsion, un responsable communiquera avec vous pour la procédure de remboursement.



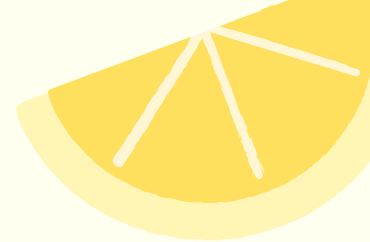
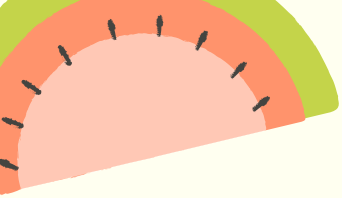
1.4 Les groupes

Les enfants sont séparés en groupes selon leur âge d'inscriptions et selon le ratio suivant:

5-6 ans: 1 moniteur pour 8 enfants

7-8 ans: 1 moniteur pour 10 enfants

9 ans et plus: 1 moniteur pour 12 à 15 enfants



Si vous souhaitez que votre enfant soit dans le même groupe qu'un ami, vous devez l'indiquer sur le profil de votre enfant, sur votre compte Sport-plus, dans la section « ami » en bas de la page ou simplement nous en faire part par courriel.

Notez qu'il n'est pas possible de jumeler des enfants qui ne sont pas dans le même groupe d'âge, afin de respecter les ratios. **Cela s'applique également pour les frères et sœurs.**

1.5 Boîte à lunch

Tous les jeunes doivent apporter un lunch froid, deux collations et une bouteille d'eau réutilisable pour la journée.

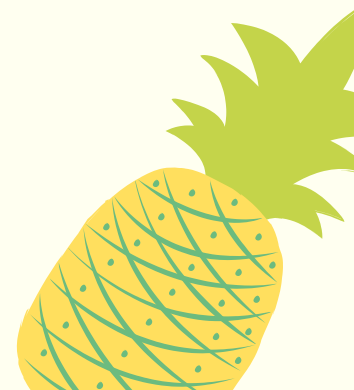
- Aucun endroit réfrigéré n'est à la disposition des enfants, veuillez privilégier l'utilisation d'un bloc réfrigérant.
- Aucun four micro-ondes n'est à la disposition des enfants, veuillez privilégier un repas froid ou un *thermos*.
- Les jeunes n'auront pas la possibilité d'aller à la machine distributrice.
- Les dîners se feront en mode pique-nique, il est donc important que votre enfant ait avec lui sa serviette de plage.

Note : Nous vous conseillons de prioriser les repas sans déchets.

Il est strictement interdit d'apporter au camp des aliments contenant des arachides ou des noix.

1.6 Tenue vestimentaire

Il est important pour le campeur de se vêtir de manière à pouvoir profiter pleinement de son séjour au camp.





L'enfant doit apporter:

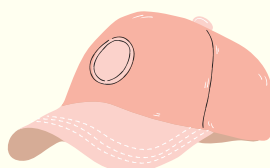
- Des pantalons courts ou des shorts. Le port de la jupe n'est pas recommandé;
- Espadrilles. Le port de sandales n'est pas recommandé;
- Une casquette ou un chapeau;
- Un chandail qui couvre les épaules et le ventre;
- Les cheveux attachés (cela incite l'enfant à moins porter ses mains à son visage).

Il doit également avoir, dans son sac à dos:

- Une bouteille d'eau réutilisable (des stations de remplissage d'eau seront accessibles) ;
- Une (1) trousse de vêtements de rechange
- Maillot de bain et serviette (serviette importante pour le pique-nique);
- Kit brico (3-4 crayons de coloriage, un bâton de colle, petits ciseaux);
- Veste de flottaison individuelle (VFI) obligatoire si l'enfant est âgé de 7 ans et moins ou qu'il ne réussit pas le test de nage.
- Crème solaire ;
- Chasse-moustiques (l'enfant doit être autonome dans l'application de la crème solaire et du chasse-moustiques puisque les animateurs ainsi que les autres enfants ne sont pas autorisés à avoir de contacts physiques);
- En cas de pluie, prévoir un imperméable ou un « Poncho », des vêtements chauds et des bottes de pluie.

L'identification de chaque item de votre enfant est fortement recommandée afin d'éviter les pertes. Les objets perdus seront au bureau des responsables à votre disposition pour une durée de 48 heures maximum.

Abonnez-vous à notre page Facebook [Les perdus du Camp de jour PDV](#) où l'on affichera les objets perdus à quelques reprises au cours de la semaine.





Chandail du camp

Un chandail ayant les couleurs du camp de jour sera offert dès les premières journées du camp. Un seul exemplaire par été sera fourni. Il ne sera pas possible de s'en procurer un supplémentaire de l'année en cours. Il est toutefois possible de porter les chandails du camp de jour offerts au cours des années précédentes.

Il est à noter que le port du chandail n'est pas obligatoire sur les lieux du camp de jour.

1.7 Service de garde

Le service de garde est offert de 7 h à 9 h le matin et de 16 h à 18 h le soir. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées. Notez que le service de garde est inclus dans l'inscription, aucun supplément n'est requis.

1.7.1 Frais de retard et pénalités

Si un parent vient chercher son enfant après 18 h, une pénalité de 15\$ par enfant par tranche de 15 minutes de retard sera imposée. Ce paiement sera noté et devra être effectué le plus rapidement possible, soit par téléphone avec la réception, le coordonnateur du Parc ou directement sur Sport-Plus dans le module d'inscription.

1.7.2 Fonctionnement de l'arrivée

Le matin, les parents devront accompagner leur enfant au point de service de garde qui se situe près du chalet d'accueil (voir la carte à la page 14). Les parents pourront indiquer le groupe d'âge de leur enfant à l'animateur qui les accueillera. L'animateur dirigera l'enfant, avec tout son matériel, vers le chapiteau de service de garde. Des animateurs seront sur place pour accueillir et animer les enfants .

À la fin de la période du service de garde, les enfants seront séparés par groupe d'âge et redirigés vers leur chapiteau respectif afin de débiter leur journée d'activités.



1.7.3 Fonctionnement du départ

Comme pour l'arrivée des enfants, les parents seront invités à rejoindre le point de service de garde près du chalet d'accueil (*voir la carte à la page 14*). Le parent donnera à l'animateur en place le nom de l'enfant qu'il vient chercher, son groupe d'âge ainsi que le mot de passe qu'il aura préalablement déterminé. Le parent devra attendre à cet endroit que l'enfant, accompagné d'un animateur, vienne le rejoindre pour quitter en toute sécurité.

2. Les activités

Pour connaître les activités spéciales et thématiques de chaque semaine, veuillez vous référer à la programmation 2023 que vous pouvez retrouver sous l'onglet « Activités camps » puis dans la section « Calendrier & activités » sur notre site Internet.

2.1 Les plateaux d'activités

Les groupes sont sous la charge de leurs moniteurs assignés dès 9 h. Chaque semaine, les groupes ont des périodes prévues à l'horaire pour les activités suivantes:

- Tir à l'arc
- Babyfoot géant
- Survie en forêt
- Activités thématiques variées
- Activités sportives
- Ateliers et visites de spécialistes lors de l'été
- Parcours d'hébertisme aérien

2.2 Piscine

Chaque semaine, si la température le permet, les enfants iront à la piscine, pour une période de 30 minutes à 1 heure. Les enfants auront accès à la piscine selon les disponibilités. En cas de non disponibilité, des jeux d'eaux seront mis en place en respectant. La piscine est constamment surveillée par plusieurs sauveteurs certifiés, en plus de la supervision des moniteurs. Des barrières de flottaison sépareront les campeurs du public.

Notez que le port de la veste de flottaison individuelle (VFI) est obligatoire pour les enfants de sept (7) ans et moins. Un test de nage sera passé aux enfants de huit (8) ans et plus afin de valider leur habileté à la nage.

***Il est à noter qu'il se peut que nous n'ayons pas accès à la piscine en raison d'un bris majeur. Une alternative sera donc offerte pour les groupes de camp de jour.**



2.3 Parcours d'hébertisme aérien

Chaque semaine, les campeurs ont l'occasion de faire des parcours d'hébertisme aérien, anciennement sous la bannière D'arbre en arbre. Les parcours sont prédéterminés en fonction du groupe d'âge. Lors de cette activité, tous les enfants devront avoir obligatoirement :

**des souliers de course où les orteils sont couvertes (question de sécurité) ;
des pantalons longs ou courts pour le confort lors du port du harnais ;
les cheveux attachés pour éviter qu'ils s'emmêlent dans les poulies.**

2.4 Escalade

Chaque semaine, les campeurs ont l'occasion de grimper au mur d'escalade. Selon le même principe que pour le parcours d'hébertisme aérien, tous les enfants devront être habillés en conséquence afin d'être aptent à réaliser l'activité de manière sécuritaire.

2.5 Activités en cas de pluie

Veillez prendre note quand cas de pluie, s'il est toujours sécuritaire de réaliser les activités à l'extérieur, celles-ci seront maintenues. Dans l'éventualité où une activité spécialisée est annulée dû à la mauvaise température, elle sera remise à une autre journée dans la semaine, tels que l'escalade, le parcours d'hébertisme aérien ainsi que le tir à l'arc. Il est important que l'enfant ait une tenue adaptée aux conditions météorologiques.



3. Sécurité

3.1 Épipen

Si votre enfant vit avec de graves allergies, il doit TOUJOURS avoir son épipen sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille ou en consignation dans le bureau du coordonnateur dans un sac hermétique identifié au nom de l'enfant.

Il est primordial d'avoir accès à l'épipen rapidement. L'épipen ne doit pas être laissé dans le sac à dos ou boîte à lunch de l'enfant.

3.2 Administration et entreposage de médicaments

Dans la mesure où votre enfant doit prendre de la médication, veuillez en aviser l'équipe d'animation.

Le personnel d'animation n'est pas autorisé à distribuer, administrer ou entreposer les médicaments des enfants, peu importe leur nature, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

L'enfant est responsable de la prise en charge de médicaments et sera fait sous la supervision de l'équipe, et ce, à l'écart des autres enfants.

3.3 Objets personnels

- **Il est interdit d'apporter des objets non nécessaires ou ayant une valeur financière ou sentimentale** (console de jeux, ipod, cellulaire, cartes à jouer, figurines, etc.) Nous aurons cette année une politique de **tolérance zéro!**
- Les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montres, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants.
- Le Parc du Domaine Vert n'est pas responsable des objets volés, brisés ou égarés.



3.4 Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 39° Celsius (102° Fahrenheit) ou plus;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des dernières 24 heures;
- Maladie infectieuse;
- Apparition ou aggravation d'une toux;
- Difficulté respiratoire;
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût.

Note : En tout temps, nous pouvons prendre la température des enfants pour vérifier son état de santé. Si votre enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité il sera automatiquement isolé des autres et un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher **immédiatement**.

3.5 Urgence

Si le Parc du Domaine Vert juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

3.6 Coordonnées

Veuillez vous assurer que vos coordonnées (téléphone, adresse et adresse courriel) **ainsi que celles de toutes personnes susceptibles de venir chercher votre enfant au camp** sont à jour sur votre compte Sports-Plus.

4. Renseignements utiles

4.1 Reçu d'impôts

Un courriel vous sera envoyé au mois de février pour vous informer de la disponibilité de votre Relevé 24 sur votre compte Sports-Plus. Afin de le récupérer, assurez-vous que votre dossier est dûment rempli avec votre numéro d'assurance social (NAS) et le pourcentage réclamé, pour chacun des receveurs. Nous vous suggérons de le faire dès l'inscription

Note : Il est possible de partager les montants payés en frais de garde au courant de l'année entre deux parents. À ce moment, deux relevés seront émis.



4.2 Prévention des poux

Attachez les cheveux de votre enfant afin d'éviter les épidémies. Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Si votre enfant a des poux, avisez immédiatement l'équipe d'animation et gardez l'enfant à la maison et lui administrer un traitement adéquat pour les poux.

Tout enfant chez qui on détectera la présence de poux sera retourné à la maison et il ne pourra réintégrer le camp qu'après avoir été examiné par un membre de l'équipe de supervision du camp de jour en respectant les mesures sanitaires.

4.3 Dates de paiement

Le paiement des semaines de camp se fera en trois (3) versements ou un (1) paiement à l'inscription. Le premier est de 34% du montant total et il sera fait lors de l'inscription. Le deuxième est de 33% du montant total et il sera automatiquement prélevé sur votre carte de crédit le 1er juin. Le troisième est également de 33% et il sera aussi prélevé automatiquement sur votre carte de crédit mais cette fois le 1 août.

Veuillez prendre note que si votre enfant effectue toutes ces semaines avant une période de paiement nous ferons un suivi avec vous afin de nous assurer que les semaines en cours auront été acquittées. De plus, si vous réalisez que votre carte de crédit atteindra son échéance avant le prochain paiement, il faut communiquer avec la réception du Parc ou le coordonnateur afin de procéder au prochain paiement.

4.4 Politique de remboursement

Les demandes de remboursement doivent être complétées sur le formulaire que vous retrouverez en cliquant sur l'hyperlien suivant: [CLIQUEZ ICI](#)

Vous devez également envoyer un courriel à l'adresse électronique des responsables de l'animation: animation@domainevert.com. Il n'y a pas de date limite pour l'annulation d'une inscription. Cependant, le Parc du Domaine Vert réclamera, selon la loi de l'Office de la Protection du Consommateur: [CLIQUEZ ICI](#)

La somme prévue pour les jours où l'enfant a participé au camp; une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du coût des services que l'enfant n'a pas reçus.



Pour toutes autres questions, commentaires ou inquiétudes, communiquez par courriel au animation@domainevert.com pour rejoindre l'équipe d'animation !

Plan du site



 Accueil service de garde

Si votre enfant doit quitter entre 9 h et 16 h, il sera dans la zone d'attente située sous le porche derrière le chalet d'accueil.